



VALEURS DE LA CGT HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Plus belle
La Lutte,
La CGT de A à Z

1

Historique des
combats et
conquêtes de la CGT

2

Valeurs de la
CGT, Histoire
de la Sécurité
sociale

3

Organisation
de la CGT au sein
du groupe

4

La CGT
vous présente
les instances de
représentation
du personnel

5

Notre syndicat
CGT au travers
des négociations

6

Notre syndicat CGT
et sa vision des
œuvres sociales

LA SÉCURITÉ SOCIALE, UNE CONQUÊTE OUVRIÈRE

Si la Sécurité Sociale telle qu'elle existe aujourd'hui a été voulue lors de la Libération par le Conseil National de la Résistance (CNR) dont faisait partie la CGT, son histoire commence véritablement en 1945, il y a bien eu quelques tentatives avant la 2^{ème} guerre mondiale, notamment par la loi de 1928 qui crée les Assurances Sociales. Mais elles couvraient peu et mal..

En 1945 apparaissent :

- **le système par répartition** : ceux qui ont un emploi paient pour ceux qui n'en ont pas, ceux qui ne sont pas malades paient pour ceux qui le sont ;
- **universalité du système** : ouvert à tous, y compris les indépendants ;
- **une gestion des caisses de Sécurité sociale par les travailleurs** : 50-50 avec le patronat à la création, puis deux tiers/un tiers en 1946.



Ambroise Croizat fut dès 1936 Secrétaire général de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT et Député de la Seine. La mobilisation des militants de la CGT sur tout le territoire Français a permis à Ambroise Croizat, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale en 1945, une mise en place très rapide du régime général de la Sécurité sociale sur le territoire français : 10 mois ont suffi. Là où en Angleterre il a fallu 6 ans de 1942 à 1948 pour un système complètement différent, financé exclusivement par l'impôt.

« De chacun selon ses moyens,
à chacun selon ses besoins »



**et POUR VOUS
AVEC VOUS**

Février 2023

ENSEMBLE, AMÉLIORONS NOTRE QUOTIDIEN

LA SÉCURITÉ SOCIALE, C'EST QUOI ?

Le Régime Général de la Sécurité Sociale qui couvre 90% de la population est organisé en six branches :

•1• La branche Maladie

Elle est gérée par l'Assurance Maladie : au niveau national la CNAM, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, au niveau local les CPAM, Caisse Primaires d'Assurance Maladie. Elle finance par exemple les remboursements de frais de santé, les indemnités journalières d'arrêt maladie et les pensions d'invalidité.

Elle est financée par des cotisations salariales et patronales, c'est la ligne « Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès » sur votre fiche de paie.

•2• La branche Accidents du Travail - Maladies Professionnelles

Elle est gérée par l'Assurance Maladie : au niveau national la CNAM, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, au niveau local les CARSAT, Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail.

Elle finance par exemple les indemnités d'accident du travail et de trajet et les indemnités de maladies professionnelles.

Elle est financée par des cotisations patronales, c'est la ligne « Accidents du travail – maladies professionnelles » sur votre fiche de paie.

•3• La branche Retraite

Elle est gérée par l'Assurance Retraite : au niveau national la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et au niveau local les CARSAT, Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

Elle finance les retraites de base de la Sécurité Sociale, le minimum contributif et allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), les pensions de réversion pour les conjoints veufs et les aides à l'accompagnement des personnes âgées.

Elle est financée par des cotisations salariales et patronales, c'est la catégorie « Retraite » de votre fiche de paie, et plus particulièrement les lignes « Sécurité Sociale plafonnée (applicable uniquement sur la tranche de salaire inférieure au plafond de la Sécurité Sociale) et « Sécurité Sociale déplafonnée (applicable sur l'intégralité du salaire).

**DE LA NAISSANCE
À LA MORT
UN SYSTÈME SOCIAL
QUE LES TRAVAILLEURS
DU MONDE ENTIER
NOUS ENVIENT**

•4• La branche Famille

Elle est gérée par les Allocations Familiales : au niveau national la CNAF, Caisse Nationale d'Allocation Familiale, au niveau local les CAF, Caisses d'Allocation Familiale

Elle finance par exemple les prestations familiales, les allocations logement, l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) et le Revenu de Solidarité Active (RSA).

Elle est financée par des cotisations patronales, c'est la ligne « Famille » sur votre fiche de paie.

•5• La branche Autonomie

Elle est gérée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

Prestations et actions financées : Allocation Personnalisée d'Autonomie aux personnes âgées (APA), Prestations de Compensation du Handicap (PCH), Allocation Adultes Handicapés (AAH), Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Elle est financée par des cotisations patronales, c'est une partie des cotisations de la ligne « Autres contributions dues par l'employeur », ainsi que par des transferts de budget des quatre premières branches, et enfin par une fraction (1,93%) de la Contribution Sociale Généralisée, les lignes « CSG » sur votre fiche de paie.

•6• La branche Recouvrement

Elle est gérée au niveau national par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) et en local par les Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale (URSSAF)

Ses missions : collecter les cotisations et contributions sociales et les redistribuer aux autres branches. Contrôler et lutter contre le travail illégal.



LA SÉCURITÉ SOCIALE, NOTRE BIEN COMMUN

Depuis sa création, le patronat n'a eu de cesse de combattre la Sécurité Sociale. Ainsi, gouvernement, patronat, et actionnaires ont introduit à partir de 1980 l'idée que le « *financement reposerait trop sur le travail* ». Et depuis, au nom d'une réduction des déficits publics, ce système jugé trop coûteux par ceux qui ne jurent que par un système à l'américaine fait l'objet d'attaques répétées.

Les crises récentes ont montré que le modèle social français, au cœur duquel se situe la Sécurité Sociale, s'avère un excellent amortisseur social.

La Sécurité Sociale et ses principes fondateurs que sont la solidarité, l'universalité, la répartition, la globalisation des risques et une gestion démocratique, en font un socle solide pour faire face aux enjeux du XXI^{ème} siècle et construire le monde d'après.

C'est dans ce sens que la CGT se mobilise, comme elle l'a fait en 2019 contre la réforme visant à supprimer le système de retraite par répartition, et comme elle le fait aujourd'hui contre la retraite à 64 ans. Et c'est dans ce sens que la CGT porte aussi des propositions pour renforcer ce système, l'élargir et l'améliorer.

Il est parfaitement possible de sauver notre modèle social mais cela suppose de rompre avec les politiques qui ont été menées depuis des années, en répondant par exemple aux revendications des salariés par de véritables augmentations de salaires et non par des primes défiscalisées et désocialisées, c'est-à-dire exonérées de cotisations sociales, contribuant à fragiliser le financement de la Sécurité Sociale, comme la prime PEPA ou maintenant dénommée PPV. C'est pour cela que nous ne signons pas les accords sur ces primes avec une augmentation générale sous l'inflation : à long terme, la sécurité sociale, donc vos remboursements maladie et retraites en pâtissent à chaque nouvelle décision de la sorte.



Et rappelons-nous les mots d'Ambroise Croizat :
« *Jamais nous ne tolérerons que soit mis en péril un seul des avantages de la Sécurité Sociale. Nous défendons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès* » !

LES VALEURS DE LA CGT : EN PRÉAMBULE DE SES STATUTS

Héritière des valeurs humanistes et internationalistes, la CGT défend les intérêts de tous les salariés sans exception, en tous temps et en tous lieux.

Par son analyse, ses propositions et son action, elle agit pour que prévalent dans la société les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité. Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent dans des garanties individuelles et collectives : le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, à l'entreprise, comme dans la société.

Elle agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les formes d'exclusion.

Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, pour la paix et le désarmement, pour les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.

Les mutations du monde et des sociétés appellent de nouvelles conquêtes sociales garantissant les droits fondamentaux des personnes et le respect des peuples, assurant que les richesses, fruit du travail des hommes, financent le progrès social, le bien-être et qu'elles concourent, au travers d'un nouveau type de développement, à la sauvegarde de la planète.

Soumise à la logique du profit, la société actuelle est traversée par la lutte des classes et par de multiples contradictions dont les conséquences conduisent à des inégalités et exclusions majeures, des affrontements d'intérêts, des tensions internationales, des menaces de guerre et des conflits armés. Les salariés ont besoin de se rassembler comme tels pour se défendre, conquérir et participer à la transformation de la société et du monde.

Ouvert à toutes les diversités, riche des différences d'opinion, le syndicalisme dont l'ambition est d'être solidaire, uni et rassembleur, constitue pour les salariés un moyen essentiel pour relever les enjeux contemporains.

La Confédération Générale du Travail attachée aux principes fondateurs du syndicalisme confédéré et interprofessionnel, œuvre au rassemblement de tous les salariés dans leur diversité, à l'unité du mouvement syndical national, européen et international.

Les principes d'égalité, de solidarité, d'écoute, de tolérance et d'épanouissement des diversités pour lesquelles elle œuvre, animent la vie démocratique en son sein.

Vos DÉLÉGUÉS SYNDICAUX CGT

Luc ANTONELLO
(Paris Ouest)
délégué syndical groupe
luc.antonello@e-i.com

Toma GRCIC
(Strasbourg)
toma.grcic@e-i.com

Laurent GUEYDAN
(Lyon)
laurent.gueydan@e-i.com

Philippe LANG
(Strasbourg)
philippe.lang@e-i.com

Yannick NOTHEBER
(Strasbourg)
yannick.notheber@e-i.com



**PROTÉGER LA SÉCU, C'EST S'ÉVITER DES TOURMENTS,
C'EST PARTAGER LES RICHESSES POUR LA SANTÉ DE TOUS,
REJOIGNEZ-NOUS DANS CE COMBAT !**

Ensemble nous sommes plus forts



BULLETIN DE CONTACT OU DE DEMANDE D'INFORMATION

- Je souhaite prendre contact avec la CGT
- Je souhaite adhérer à la CGT

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Caisse / Service :

Adresse professionnelle :

Tél. mobile : Courriel :

A retourner à vos élus CGT : SYNDICAT UGICT CGT - EI - EID - EIP

toma.grcic@e-i.com



BULLETIN D'ADHESION A L'UGICT-CGT

Nom, Prénom
Date de naissance Site
Adresse personnelle
Mail (pour recevoir les informations CGT)

Statut : Cadre ou Technicien

- J'adhère au syndicat UGICT-CGT des Informaticiens du Groupe CM/CIC.
- Je mets en place un virement permanent sur le compte de la CGT ci-joint, pour régler mes cotisations de€

Date :

Signature :

BàL CGT EI EID EIP
CGTEIEIDEIP@e-i.com

➤ **Ou par courrier interne :**
UGICT-CGT des INFORMATIENS du Groupe CM/CIC.
M Toma GRCIC
EID Strasbourg
49 route de Bischwiller
67300 Schiltigheim

Luc ANTONELLO
luc.antonello@e-i.com

Toma GRCIC
toma.grcic@e-i.com

Laurent GUEYDAN
laurent.gueydan@e-i.com

Philippe LANG
philippe.lang@e-i.com

Yannick NOTHEBER
yannick.notheber@e-i.com



Si vous avez la moindre question, vos représentants et élus UGICT-CGT EI/EIP/EID sont à vos côtés.

Ensemble, nous sommes plus forts !



Cotisations :

La cotisation est **mensuelle** et égale à **1%** du salaire net, 13^{ème} mois **compris** et **avant retenue** à la source.

Exemples :

1. salaire net de **1800 €** *1% x 13 mois / 12 = **19,50 €** mensuels
2. salaire net de **2200 €** *1% x 13 mois / 12 = **23,83 €** mensuels

Les cotisations syndicales ouvrent droit à un **crédit d'impôt** égal à 66% du montant des cotisations payées au cours de l'année précédente.



A l'inverse d'une déduction fiscale, que vous soyez imposable ou non vous bénéficierez de ce crédit.

LE +
FISCAL

Exemple 1 : 1800 € net, cotisation à 18 € : 18 € x 13 / 12 * 66% = **142,56 €** versés sur votre compte

Si vous optez pour la déduction des **frais réels**, vous devez **inclure** les **cotisations syndicales** dans vos frais réels.

En début d'année, un certificat fiscal individuel est établi par le syndicat et envoyé à chaque syndiqué pour sa déclaration d'impôts.

Prière d'indiquer votre **nom** et **prénom** dans le libellé du virement pour faciliter la trace de vos cotisations.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
<u>Identifiant national de compte bancaire – RIB</u>					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
30066	10841	00011371101	67	EUR	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
<u>Identifiant international de compte bancaire</u>					
IBAN (International Bank Account Number)					
FR76 3006 6108 4100 0113 7110 167					
<u>Domiciliation</u>					
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC PARIS COMPTES DU PERSONNEL 54 RUE DE PROVENCE 7 Tel : 01 53 35 44 08					
<u>Titulaire du compte (Account Owner)</u>					
SYNDICAT UGICT CGT DES INFORMATIENS DU GROUPE CMCIC 4 RUE F GUILLAUME RAIFFEISEN 67000 STRASBOURG					

LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS



Ensemble, nous sommes plus forts !